Solidaires. Depuis 1956.

Fiche de données de sécurité

Enduit Lisse 220

Conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2015/830)
Date d`impression : 07.05.2026

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit	431220
UFI	V3UQ-EKSJ-KU2H-VAYN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance /du mélange	Plâtres Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs privés et professionnels
Utilisation déconseillées	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

1.1. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Société/enterprise	Granol SA Zeughausstrasse 5 CH-6210 Sursee T +41 41 926 96 96 info@granol.ch, www.granol.ch

1.2. Numéro d'appel d'urgence

Contact	Tox Info Suisse (24h) CH-8028 Zürich T +41 44 251 51 51 / Numération rapide 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforément Règlement (CE) No. 1272/2008	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mot de signalement	Danger	
Avertissements de danger	H319:	Provoque des lésions oculaires graves.
Indications de sécurité	P101:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	P102:	Tenir hors de portée des enfants.
	P103:	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P260:	Ne pas respirer les poussières.
	P271:	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280:	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P302+P352:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P305+P351+P338:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P501:	Éliminer le contenu/récipient dans un mode assuré.
Informations supplémentaires	Aucun(e).	
Identificateur de produit	Hydroxyde de calcium, CAS-Nr. 1305-62-0, EG-Nr. 215-137-3	
Contenu d'emballage < 125ml	Attention	

2.3. Autres dangers

Description	Réagit de manière fortement alcaline au contact de l'humidité.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique	Mélange minéral à base de sulfate de calcium et de carbonate de calcium, avec des additifs. Composants : Hydroxyde de calcium < 5% Classification CLP : Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335 Identificateur de Produit : CAS-Nr. 1305-62-0 EG-Nr. 215-137-3 Autres composants : Sulfate de calcium, carbonate de calcium, additifs – non classés selon le règlement CLP.
Impuretés dangereuses	Aucunes connues.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'œil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un médecin dans les cas graves.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes/effets	Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instruction	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Pas de précautions spéciales.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit. Pas de contraintes agent extincteur.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Description	Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Instructions pour la lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour la Lutte contre l'incendie	Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Note au personnel en dehors du Service d'urgence	Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.
Note pour le personnel Personnel des services d'urgence	Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Description	Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Description	Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Description	Voir chapitre 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Description	Porter un équipement de protection individuel. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Description	Stocker à l'endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Tenir dans l'emballage original à la température ambiante. Dans un emballage fermé et entreposé au sec, la durabilité du produit est garantie jusqu'à 6 mois après la date de production. Date de la production : voir sur l'emballage. Classe de stockage (LGK) 13.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Description	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

8. Limiter et surveiller l'exposition / Équipement de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Valeur(s) limite(s) d'ex-position	Il n'y a pas de données disponibles concernant le produit lui-même. Caliciumhydroxid (CAS 1305-62-0) 5 mg/m^3 TWA [MAK] (inhalable dust) Switzerland – Occupational Exposure Limits – TWAs – (MAKs)

8.2. Limiter et surveiller l'exposition / Équipement de protection individuelle

Limitation et surveillance de l'exposition sur le lieu de travail	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Risques thermiques	Ne pas chauffer le produit
Limitation et surveillance de l'exposition d'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

8.3. Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Masque à poussière efficace. Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).
Protection des mains	Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Poudre.
Couleur	Gris.
Odeur	Irritant.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur pH	11.5 – 13.5 (solution saturée)
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.

Point/intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	n'a pas de point d'éclair.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité	% - %
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.5 - 3
Hydrosolubilité	partiellement soluble
Coefficient de partage (noctanol/eau)	Pas d'information disponible.
Température d'autoi flammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Dangers rélatifs à la combustion et à l'explosion	aucun
Propriétés comburantes	aucun

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Masse volumique apparente 0.9 – 1.3 g/ml

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun danger particulier à signaler.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en utilisation conforme.

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	Éviter l'humidité.
Matières incompatibles	Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Calciumhydroxid (CAS 1305-62-0) Oral LD50 Rat = 7340 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Peut provoquer une irritation.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les Cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable.
Mobilité dans le sol	Immobile.
Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
Autres effets néfastes	Catégorie de risques pour l'eau (CH): B

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas éliminer le matériel dans la canalisation ou avec les ordures ménagères. Mélanger le matériel restant avec de l'eau, laisser durcir et évacuer comme les déchets de béton. Code d'élimination conformément au CED: 10 13 14.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé. Eliminer à la décharge locale les emballages vides pour le recyclage, la récupération ou l'élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR / RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est soumis au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Ce produit est soumis au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Ne contient aucune substance SVHC figurant sur la liste candidate actuelle à des concentrations supérieures à 0,1 %.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée.

16. Autres informations

Révision	Remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle.
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque des lésions oculaires graves. H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Convient aux professionnels ainsi qu'aux particuliers, à condition de respecter les consignes d'utilisation. Tenir hors de portée des enfants.

Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.